

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2017

<u>Nombre de Conseillers</u>	L'an deux mille dix-sept
En exercice 15	le 03 mai à 20 h 00
Présents 14	Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
	Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2017
	<u>Présents</u> : MM. Gilles BAYLE (arrivé à 20 h 10), Félix CORNET, Didier DAILLY, Michel GELY, Patrice RUBAUD, Éric SCHWARTZ, Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Véronique NOWACZYK, Annie PANEL, Suzanne PERREON, Élyane THOMAS
	<u>Absente</u> : Jocelyne MARTHINET (excusée)
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Valérie CAULE

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 12 avril 2017

Le compte rendu de la séance du 12 avril dernier est adopté à l'unanimité des présents soit 13 voix Pour ; Gilles BAYLE n'ayant pas pris part au vote.

2/ Renouvellement de deux contrats d'Avenir

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'échéance de deux contrats d'Avenir au sein de la commune, à savoir :

- Marie Debise dont le terme du contrat est au 28/08/2017 pour l'emploi : entretien des locaux ; assistance au personnel scolaire et personnel administratif
- Romuald Geoffroy dont le terme du contrat est au 31/07/2017 en qualité d'agent technique des services techniques communaux.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de reconduire ces deux contrats ; ceux-ci donnant entièrement satisfaction dans leur manière de servir.

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, par 13 VOIX POUR :

- **ACCEPTE** le renouvellement des deux contrats CUI-CAE « Emplois d'Avenir » actuellement en poste
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement de contrat et à faire toutes les démarches nécessaires pour la reconduction des contrats
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2017

3/ Alimentation électrique de la Croix Montmain (Arrivée de Gilles Bayle à 20 h 10)

Monsieur le Maire a rencontré monsieur Molitor du Syder, le 21 avril dernier, afin d'avancer sur le renforcement électrique du poste « La Patience ». Il est donc envisagé trois montants de travaux en fonction des différentes techniques utilisées :

- 1- Montant des travaux avec tranchées classiques sur toute la longueur = 353 500 € TTC avec abattement de 80 %
- 2- Montant des travaux avec tranchées mécanisées (trancheuse) sur toute la longueur = 320 000 € avec abattement de 80 %
- 3- Montant des travaux avec tranchées mécanisées sur une moitié de la longueur et en technique aérienne (41 poteaux) sur la dernière partie = 367 000 € avec abattement de 80 %.

Le conseil municipal valide la seconde option soit un montant de travaux de 320 000 € avec abattement de 80 % avec tranchées mécanisées (trancheuse).



4/ Devis

Rénovation des locaux de la perception

Travaux de plomberie (WC handicapés, Chauffe-eau...) – Ets Motte2 943,34 € HT
↳ Devis validé par le conseil municipal

Carrelage – Sas Moreaud Carrelage5 893,90 € HT
↳ Devis validé par le conseil municipal

Réhabilitation électrique – 2 devis

Bioud Elec5 503,37 € HT

Mav'lec Palluault8 030,82 € HT

↳ Le conseil municipal valide le devis de Bioud Elec pour un montant de 5 503,37 € HT

Maison d'assistante maternelle – Rez-de-chaussée immeuble OPAC « Les Primevères »

Modification de la plomberie actuelle – Ets Motte928,00 € HT

↳ Le devis n'est pas validé à ce jour. En revanche, le maire demande que le conseil municipal lui autorise à valider le devis ultérieurement ; en effet, il reste des points à évoquer.

Contrôle des installations sportives

SOLEUS contrôle technique Équipements sportifs et récréatifs277,76 € HT (280,00 € HT en 2016)

SOLEUS Contrôle anti-chute Contrôle en hauteur paniers de basket relevables550,00 € HT (700,00 € HT en 2016)

↳ Devis validés par le conseil municipal

5/ Droit de préemption urbain

Vente Fougeras / Richard – Parcelles AL 346 et 347 « Les Arnauds » Montant :1,00 €

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur le(s) bien(s) susmentionné(s).

6/ PPRNi

Il s'agit du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation. Un premier plan a été approuvé en 2008 après enquête publique où aucune personne n'a émis de remarque pour la commune de Lamure-sur-Azergues.

Ce plan est élaboré par le Préfet et appliqué par arrêté afin de résoudre les problématiques liées aux inondations et crues. L'État a donc décidé de réviser les PPRNi suite aux dernières inondations dans les différentes régions de France en complétant les zones à risques suite à des études complémentaires.

À ce jour, il est proposé de nouveaux aléas avec différentes zones étendues aux affluents (des ruisseaux). En fonction de ces zones, il peut être interdit de construire, de procéder à des changements de destinations ou extensions de bâtiments. Tout ce qui augmenterait la vulnérabilité par rapport à ces risques peut être interdit. Pour certaines zones, seules des préconisations non réglementaires seraient indiquées. Une enquête publique devrait être organisée en 2018 à l'issue de la procédure de révision du PPRNi.

La commission voirie doit se réunir afin d'étudier les propositions de l'Etat pour ce nouveau PPRNi pour les différents secteurs de la commune en ce qui concerne les cartes aléas et limites hydrogéomorphologiques qui seront fixées par le nouveau cadre réglementaire.

Plusieurs secteurs de la commune sont particulièrement concernés par des modifications de zonage:

- Hameau du Minier
- Hameau de Bicone
- Chemin du Damné
- Hameau des Granges
- La Folletière
- Le Charbonnier
- Centre Bourg



7/ Questions et informations diverses

- a) Nouveaux horaires d'été du bureau de poste de Lamure-sur-Azergues pour la période du 24 juillet au 26 août 2017 inclus, le bureau de poste sera ouvert le lundi de 14 h 00 à 16 h 30, du mardi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30 et le samedi de 09 h 00 à 12 h 00.
- b) **Rappel** : Réunion publique « Ma commune, Ma santé » le 09 mai – salle du conseil à 18 h 30 afin de proposer aux habitants de la commune des mutuelles à tarifs préférentiels. La 1^{ère} permanence se tiendra le 16 mai 2017 à partir de 14 h 00 – salle des permanences à la mairie.
- c) Synthèse du rapport d'activité 2015 de la bibliothèque de la commune par le Département du Rhône

	Situation de la bibliothèque		
	Lamure-sur-Azergues	Rhône	France
Superficie par habitant	0,14 m ²	0,10 m ²	0,09 m ²
Nbre d'heures d'ouverture hebdomadaire	6 h	6,12 h	7,63 h
Budget d'acquisition par habitant	0,8 €	1,6 €	1,5 €
Taux d'emprunteurs	24 %	17,4 %	13,5 %
Salariés en ETP (*)	0	0,10	0,15
Bénévoles en ETP (*)	0,25	0,47	1,05

	Services à la population		
	Lamure-sur-Azergues	Rhône	France
Prêts de livres pour 100 habitants	334	247	258
Prêts de CD pour 100 habitants	31	12	
Prêts de vidéos pour 100 habitants	0	6,5	9,5
Prêts de liseuses	Service non proposé	9,0 %	3,4 %
Catalogue en ligne	Service non proposé	29,5 %	21,1 %
Site internet	Service non proposé	24,4 %	15,6 %

- d) Des modifications sont apportées sur le planning des permanences des membres du conseil municipal pour le second tour de l'élection présidentielle du 07 mai 2017.
- e) Candidature de soutien RTE pour le quartier métisseur. Lettre de soutien avec motion du conseil municipal.
- f) Prochain conseil municipal :
🚩 14/06 : 20 h 00
🚩 05/07 : 20 h 30
- g) Réunion de la commission voirie : 11 mai 2017 à 18 h 30 dans le but d'établir une étude par rapport au PPRNi.

Séance levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,
Valérie CAULE



Le Maire
Bernard ROSSIER

